



Article 1 – Organisation

Le concours est organisé par **l'Union des Commerçants Limbourgeois (UCL / UC Limbourg ASBL)**, dans le cadre de l'animation commerciale « Automne-Hiver 2025 ».

Article 2 – Participation

- Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique, sans obligation d'achat.
- La participation est gratuite.
- Les membres de l'organisation ainsi que les membres de leur famille proche (**familles des membres de l'UCL uniquement**) ne peuvent pas participer.

Article 3 – Déroulement du jeu

- Des **autocollants** (et non des mascottes) sont dissimulés dans les vitrines ou à l'intérieur des commerces participants.



- Les citoyens doivent retrouver ces autocollants et indiquer sur le formulaire **le nombre exact trouvé**, et non l'emplacement.

- Le formulaire de participation est disponible uniquement auprès des commerçants participants (pas en ligne).
- Chaque formulaire doit être complété avec **Nom, Prénom, Téléphone et Email**, uniquement dans l'espace prévu à cet effet au bas du formulaire

Vos commerçants participants

📍 **Avenue Victor David**
Coupé Décalé by Alida au n°3
Le Tamarin au n°9



📍 **Rue Guillaume Maisier**
Willems Déco au n°65
CB Finassur au n°76



📍 **Place Léon d'Andrimont**
La Délivrance Casa Angel au n°20
Sparrow au n°24
Le Grand Charmont au n°35



📍 **Rue Moulin en Rhuff**
Pita DO47 au n°3



📍 **Rue des Écoles**
Au p'tit marché au n°8
Boucherie Renders au n°18
Pharmacie Coumont au n°20
Ca Mijote au n°22
Elle & Lui Coiffure au n°24



📍 **Rue Wilson**
Pharmacie Pharmaccueil au n°4



Chaque fois que vous en trouvez un, notez le nombre d'autocollants repérés à la bonne période.

Périodes de jeu :

Du 6 octobre au 2 novembre 2025 🎃

Du 24 novembre au 14 décembre 2025 🎄

**INSÉREZ VOS
COORDONNÉES ICI !!!**



Ne pas jeter sur la voie publique

Article 4 – Validité de la participation

- Seuls les formulaires dûment complétés et déposés dans les boîtes prévues à cet effet seront pris en compte.
- Les formulaires doivent être déposés **au plus tard le 15 décembre à minuit** :
 - Rue Ernest Solvay 20
 - Rue Joseph Wauters 1
 Les boîtes aux lettres porteront l'autocollant officiel de l'ASBL.
- Un seul formulaire valide par personne sera accepté. **Seul le premier bulletin déposé sera retenu.** Les suivants, même s'ils sont corrects, seront automatiquement ignorés.

Article 5 – Désignation des gagnants

- Le tirage aura lieu parmi les meilleures réponses :
 - Le **premier gagnant** sera celui qui a indiqué **le nombre exact d'autocollants** pour chaque période.
 - Si aucun participant n'a le nombre exact, les bulletins les plus proches seront sélectionnés.
 - En cas d'égalité, un tirage au sort départagera les participants.
- L'annonce des gagnants et/ou le tirage au sort aura lieu le **16 décembre**.

- Les lots attribués ne peuvent être ni échangés ni remboursés.

Article 6 – Contrôle et tricherie

- Toute tentative de fraude (copie, falsification, réponses manifestement erronées déposées en grand nombre, etc.) entraînera l'exclusion immédiate du participant.
- L'organisation se réserve le droit de vérifier l'authenticité des participations.

Article 7 – Communication et image

- Les gagnants acceptent que leur prénom et leur commune soient publiés sur les supports de communication de l'UC Limbourg ASBL.
- Les participants autorisent l'utilisation non commerciale de leur image en lien avec la remise des prix.

Article 8 – Responsabilité

- L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur, de perte de formulaire ou de problème technique indépendant de sa volonté.

Article 9 – Acceptation du règlement

- La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation et sur son site internet.